



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : vigilance renforcée dans les Hautes-Alpes – nouvelles mesures en vigueur et opération flash de vaccination Gap, le 06/03/2021

Port du masque obligatoire sur l'ensemble du département

À la suite de l'annonce par le Premier ministre du placement du département en « surveillance renforcée », et en concertation avec les élus, les acteurs socio-économiques du territoire et l'Agence régionale de santé, Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes, a pris par arrêté de nouvelles mesures sanitaires qui entreront en vigueur ce dimanche 7 mars 2021. Ces mesures s'accompagnent d'un renforcement tant des mesures de dépistage dans le cadre de stratégie tester, alerter et protéger que des contrôles de police et gendarmerie.



Le port du masque, déjà en vigueur notamment dans les établissements recevant du public (ERP) et lorsque la nature de l'activité ne permet pas de garantir la distanciation sociale, **est désormais obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus sur l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes**, dans les **zones habitées** de manière permanente et dans les **zones naturelles** lorsque la distanciation de deux mètres entre les personnes ne peut être respectée.

Afin de limiter les comportements à risque observés notamment sur les **marchés, foires, brocantes**, la **consommation de boissons** est désormais **interdite** lors de ces événements sur les communes à forte densité de population : **Gap, Embrun et Briançon**.

L'**interdiction de diffuser de la musique amplifiée sur la voie publique** reste en vigueur, tout comme l'obligation pour les hôtels de stations de réserver une partie de leurs chambres pour la mise en isolement si nécessaire d'une partie de leur clientèle.

Ces mesures, prises pour une durée de **trois semaines**, pourront faire l'objet d'**ajustements**, en concertation avec les élus haut-alpins.

Concernant l'**opération flash de vaccination** dans le département des Hautes-Alpes, **Martine CLAVEL a visité** ce samedi matin le **centre de vaccination de Gap**. Elle a tenu à saluer l'engagement de l'ensemble des professionnels volontaires mobilisés. Au même moment, Hélène LESTARQUIT, sous-préfète de Briançon, a visité le centre de vaccination de son arrondissement.

L'opération flash de vaccination s'est traduite dans le département par l'ouverture de **2000 créneaux supplémentaires, en large partie liés à notre placement en vigilance renforcée**. Accessibles depuis jeudi soir, ils sont et d'ores déjà saturés.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex

À Gap, pas moins de 4 médecins, 4 infirmiers et 6 personnels d'accueil, de sécurité et de soutien logistique sont mobilisés en permanence jusqu'à mercredi afin de permettre la vaccination de **214 personnes par jour** depuis vendredi (**contre 114** en rythme normal) dans le cadre de cette opération.

Près de **11 000 doses du vaccin Pfizer-BioNtech** ont d'ores et déjà pu être administrées sur le territoire (7 000 premières injections et 4 000 secondes injections) dans les quatre centres de vaccination (Gap, Briançon, Embrun et Laragne-Montéglin).

La préfète rappelle qu'au-delà de cette opération flash, l'accélération de la vaccination se poursuivra en avril et que, si les laboratoires livrent bien la quantité de vaccins commandés, les 2/3 de la population française volontaire de plus de 18 ans seront vaccinés d'ici l'été

Elle précise que, dans cette attente, *« nous prenons toutes ces mesures pour éviter un éventuel confinement les week-ends. Mais le respect assidu du port du masque et de la distanciation sociale, de même que l'accélération autant que possible du télétravail, demeurent les meilleurs moyens d'éviter une nouvelle aggravation de la situation sanitaire »*. Elle en appelle à la responsabilité de tous.

* Arrêté préfectoral du 5 mars 2021 publié au recueil des actes administratifs sous le n° 05-2021-03-05-002

**Bureau de la communication
et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex